

L'opération de Nokeib : un nouvel et grave incident de frontière israélo-syrien

Autor(en): **Montfort**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **107 (1962)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—

Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

L'opération de Nokeib¹

Un nouvel et grave incident de frontière israélo-syrien

A la suite des incidents qui se sont produits, en mars 1962, à la frontière israélo-syrienne, nous avons demandé à notre excellent collaborateur, le colonel-divisionnaire Montfort, d'en préciser ici à la fois l'origine et les diverses péripéties. Bien que notre revue, de par son caractère strictement militaire, évite en principe toute discussion d'ordre politique, nous ne saurions demeurer indifférents aux événements du Proche-Orient qui peuvent avoir de fâcheuses répercussions sur la situation internationale. Rappelons à nos lecteurs que l'auteur de l'étude qui suit a été, en 1960, l'hôte des Forces de défense d'Israël et qu'il a pu, de ce fait, se familiariser sur place avec les multiples et délicats problèmes qui se posent dans cette région. Ayant conservé de précieuses relations privées à Tel-Aviv, il dispose d'une documentation sans doute inédite, ce qui explique la valeur de son exposé, auquel nous désirons toutefois maintenir son caractère personnel. (Réd.)

Si nous précisons, dans le titre de cet article, qu'il s'agit d'« un nouvel *et grave* incident de frontière israélo-syrien », c'est que les incidents « ordinaires » sont dans ce secteur chose relativement courante. En effet, si depuis l'affaire de Tel-Katsir (31.1-1.2.60), que nous exposerons brièvement plus

¹ On écrit aussi Nukeib ou encore el-Nukeib.

loin, il n'y avait pas eu d'incident grave dans cette région, il s'y est produit néanmoins moult escarmouches.

La situation politico-militaire qui règne entre Israël et ses voisins arabes — le Liban excepté peut-être — constitue un foyer d'où peut surgir d'un instant à l'autre un conflit armé dont il est impossible de prévoir l'extension et la gravité. Il paraît donc intéressant et utile, avant d'étudier le dernier incident de Nokeib, aussi en détail que les renseignements reçus permettent de le faire, de brosser d'abord un tableau de la situation aux différentes frontières d'Israël. Il faut d'ailleurs le faire pour placer cette affaire dans son cadre.

* * *

Quatre pays, faut-il le rappeler? entourent — on devrait dire « cernent » — Israël. Ce sont, du nord au sud, le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte.

Après la guerre de libération qu'Israël dut livrer en présence de l'invasion arabe qui fit suite à sa déclaration d'indépendance du 14 mai 1948¹, un accord d'armistice fut signé, en 1949, entre l'État juif et ses adversaires — le 24 février avec l'Égypte, le 23 mars avec le Liban, le 3 avril avec la Jordanie et le 20 juillet avec la Syrie. On en est encore là ! Les hostilités sont donc suspendues mais, en droit, ces quatre pays arabes sont encore en guerre avec Israël. Il faut encore ajouter l'Irak, qui a participé à la guerre de 1948 — côté arabe, bien sûr — et avec lequel l'État juif n'a même pas d'armistice, mais pas non plus de frontière commune.

Aux yeux d'Israël, ces accords ne constituaient que des mesures provisoires qui ne devaient durer qu'un temps très court. Et voilà que, treize ans après, ses relations avec ses quatre « voisins » sont encore régies par ces armistices.

A l'heure actuelle, comme précédemment, l'État juif veut

¹ Mais auparavant, on s'en souvient, alors que les Anglais étaient encore nominalement responsables de la Palestine devant les Nations Unies — ils n'ont évacué ce pays que le 15 mai 1948 — les actes de guerre avaient déjà commencé entre l'« Armée de libération arabe » et la « Hagana », formation défensive de volontaires juifs.

volontiers traiter, faire la paix, mais pour cela il faut être deux ou plutôt cinq. Or, s'il serait facile de multiplier les citations des offres pacifiques du gouvernement de Jérusalem, il ne le serait pas moins d'établir une longue liste des appels belliqueux de ses adversaires, toujours décidés à rayer l'Etat d'Israël de la carte.

Sur la frontière israélo-égyptienne, tout est calme ; grâce, en partie du moins, à la présence à cet endroit des troupes internationales, des « Casques bleus », qui séparent les antagonistes¹. Toutefois, il n'y a plus de commission d'armistice, les Israéliens, en face de l'attitude du Président Nasser à leur égard, ayant jugé inutile d'y siéger depuis 1956.

Sur la frontière israélo-jordanienne, qui est cependant la plus longue et, dans sa moitié nord, la plus peuplée, la situation est absolument calme. La commission d'armistice siège à Jérusalem dans un « no man's land » qui existe à cet endroit — comme aussi du reste une zone démilitarisée — et elle ne connaît que des problèmes de minime importance. Tout au plus, la Jordanie se livre-t-elle, de temps en temps, à quelques outrances verbales pour ne pas paraître en retard sur les coéquipiers qui l'encadrent. Mais on ne va pas jusqu'à se battre.

Avec le Liban, il n'y a pas de problème pour Israël. La commission d'armistice est composée de Libanais et de fonctionnaires français de l'ONU, la France ayant conservé des relations affectives avec le Liban, son ancien « protégé ».

Sur les frontières israélo-libanaise et jordanienne — comme également sur la frontière syrienne dont nous allons parler — le « Corps des observateurs de l'ONU »², aux ordres du général von Horn, que nous avons déjà cité à propos du Congo³, travaille au profit des commissions d'armistice ; il convenait de l'ajouter.

Et nous en arrivons au gros problème, au seul problème

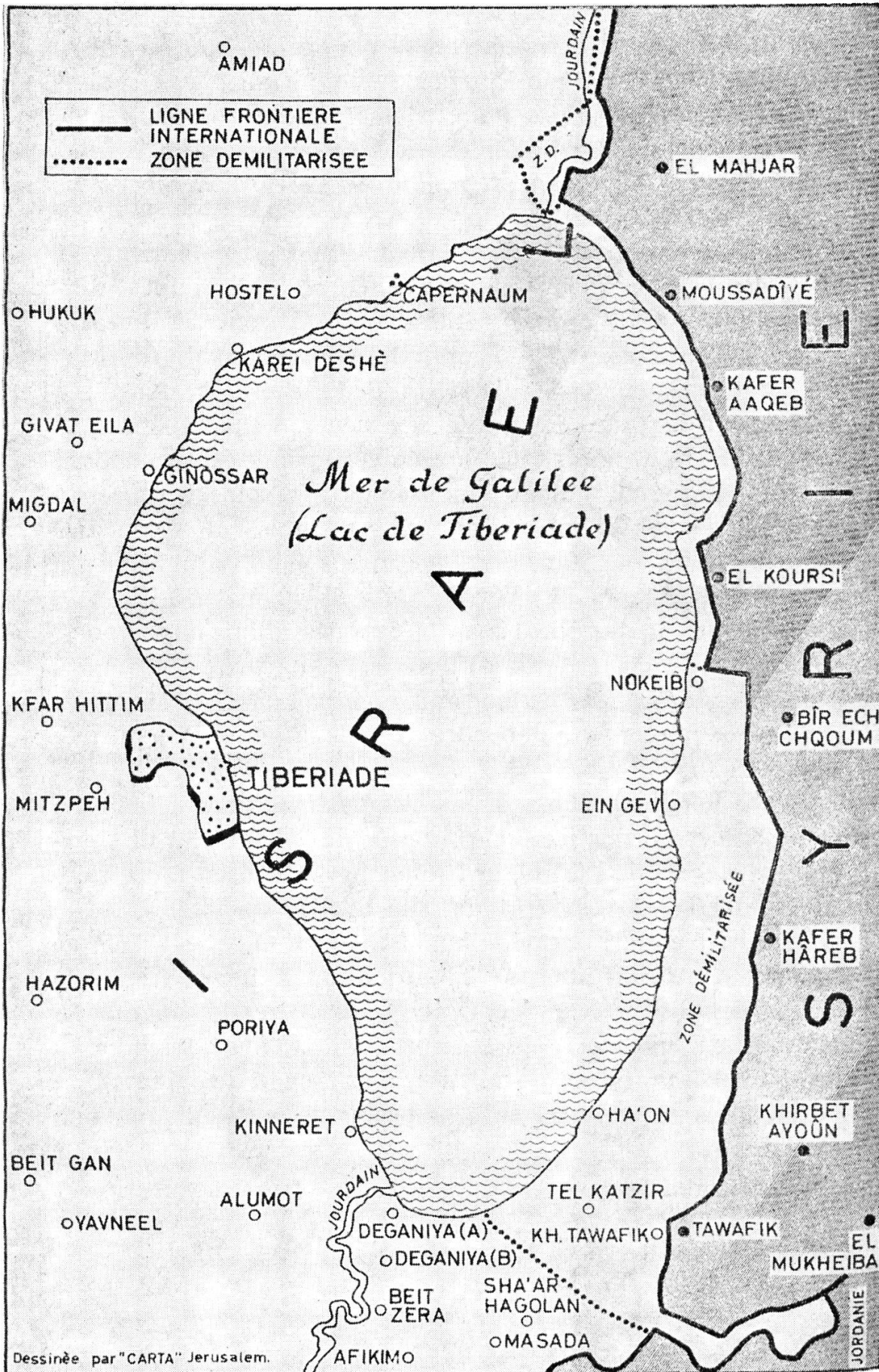
¹ Voir *R.M.S.*, numéro de janvier 1961 : « Les forces internationales d'urgence des Nations Unies, les « Casques bleus » », page 9.

² Il ne s'agit que de quelques postes d'observation et quelques PC.

³ Voir *R.M.S.* numéro de février 1961, page 76.

LA FRONTIÈRE ISRAËLO-SYRIENNE

PARTIE SUD



frontière *actuel* qui se pose pour Israël : ses relations avec la Syrie.

Avant son retrait de la R.A.U., ce pays était actionné, dans son hostilité contre l'Etat juif, par son compère égyptien. Actuellement, il agit de sa propre initiative — il le semble du moins — et pour des raisons de politique intérieure ou extérieure.

Précisons, en premier lieu, que ce sont les zones démilitarisées, créées sur la frontière israélo-syrienne par la convention d'armistice du 20 juillet 1949, qui sont la cause des incidents qui se produisent périodiquement dans ce secteur. Elles ont été prises sur l'ancienne Palestine, c'est-à-dire à l'ouest de l'ancienne frontière internationale fixée entre cette contrée et la Turquie, soit, aux yeux des Israéliens, prélevées sur leur territoire. Cependant les Syriens ont toujours convoité ces espaces et ils espéraient, dans leur for intérieur, arriver à les accaparer. C'était compter sans les Israéliens.

Ces zones ¹ avaient pour but de créer le long de la frontière des bandes de terrain « desquelles les forces armées des deux parties seront exclues totalement » (art. 5 de la convention d'armistice).

Le D^r Ralph Bunche, à l'époque représentant de M. H., rédigea un commentaire de cet article 5 — daté du 26 juin 1949 et accepté des deux parties, avant même que l'armistice fût signé (20 juillet 1949) — dans lequel il précise que la vie normale doit se poursuivre dans les zones démilitarisées, sous une administration civile locale.

Le lac de Tibériade (appelé aussi, faut-il le rappeler ? mer de Galilée et en hébreu lac Kinneret), qui évoque pour tous les chrétiens des souvenirs émouvants, se trouve en entier en territoire israélien. Dans sa partie sud, la frontière avec la Syrie court à 5 km à l'est de sa rive orientale, mais, dans sa partie nord, elle n'est plus qu'à *onze mètres* à l'est du lac. On ne saurait mieux faire pour susciter des complications, des incidents !

¹ Il y en a trois qui ne sont pas exactement juxtaposées, mais choisies à des endroits qui semblaient nécessiter leur création.

Ajoutons que cette limite est dominée partout par les hauteurs à l'est qui sont territoire syrien. C'est dire que, militairement en tout cas, la frontière est, du point de vue israélien, faible et défavorable.

Constamment la Syrie a essayé d'empiéter sur les zones démilitarisées, espérant trouver là, à bon compte, une occasion de grignoter l'Etat juif. Elle y a même établi des positions, au mépris de cet article 5 qui stipule pourtant que « toute avance de forces armées, militaires ou para-militaires, de l'une ou l'autre des deux parties, dans un endroit quelconque de la zone démilitarisée, constituera une violation flagrante de cet accord ».

En outre, il semble que la Syrie cherche périodiquement, pour des motifs intérieurs ou inter-arabes, à provoquer un état d'agitation à la frontière : coups de feu tirés depuis les positions en territoire syrien ou même depuis la zone démilitarisée, après y avoir préalablement pénétré, et dirigés sur des paysans israéliens travaillant dans les champs, sur des pêcheurs du lac de Tibériade ou sur des éléments de la police frontière israélienne occupés, par exemple, à enlever des mines placées par les Syriens dans la zone (sol israélien). Dans ces différents cas, l'emploi de canons sans recul n'est pas exclu.

Jusqu'aux observateurs de l'ONU qui servirent de cible alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions. On serait curieux de savoir ce qu'en pense le général von Horn.

Il faudrait encore parler des larcins de tous genres, plus ou moins graves, commis par des civils syriens, avec l'accord de leurs forces armées, et qui ne sont certainement pas sans influence, ne serait-ce que par leur répétition, sur l'état d'esprit des frontaliers israéliens.

De 1957 au 15 mars 1962, ces actes hostiles, au nombre de 347, ont amené la mort de 23 civils israéliens et en ont blessé 81.

Evidemment les Israéliens ne sont pas des enfants de chœur et, comptant, par expérience, surtout sur eux pour

faire respecter leurs droits, ils ont la riposte rapide et dure. Mais quel est le gouvernement qui, dans la situation d'Israël, cerné par des pays hostiles, et après avoir appris, dans des circonstances souvent tragiques, dès la naissance du pays et même avant, qu'il ne pouvait compter sur les Grands, ne chercherait pas à se faire lui-même justice ?

Depuis la Campagne du Sinaï de 1956, l'affaire dite de Tel-Katsir ¹ fut l'incident le plus notable qui se déroula à la frontière israélo-syrienne, avant celui du 16 au 17 mars dernier que nous exposerons plus loin.

Rappelons-la brièvement. Le 31 janvier 1960, les Syriens occupèrent illégalement, il faut bien le dire, le village de Khirbet-Tawafik (voir carte) et de là ils ouvrirent le feu, au moyen de lance-mines et de canons sans recul, sur un élément de la police-frontière israélienne.

La riposte ne se fit pas attendre et, dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 1960, la Brigade ² Golani, des Forces de défense d'Israël ³, fut alertée et portée en hâte à Tel-Katsir. De cet endroit elle attaqua Khirbet-Tawafik, l'occupa, le dynamita et se retira ⁴.

Pour autant, le calme n'est pas revenu dans le secteur. Nous en avons déjà fourni plus haut la preuve, mais il faut arriver au 16 mars dernier pour retrouver un incident de même ampleur que celui de Tel-Katsir.

L'OPÉRATION DE NOKEIB ⁵

Durant la période allant du début de février au 16 mars 1962, les forces armées syriennes se sont livrées à neuf actes

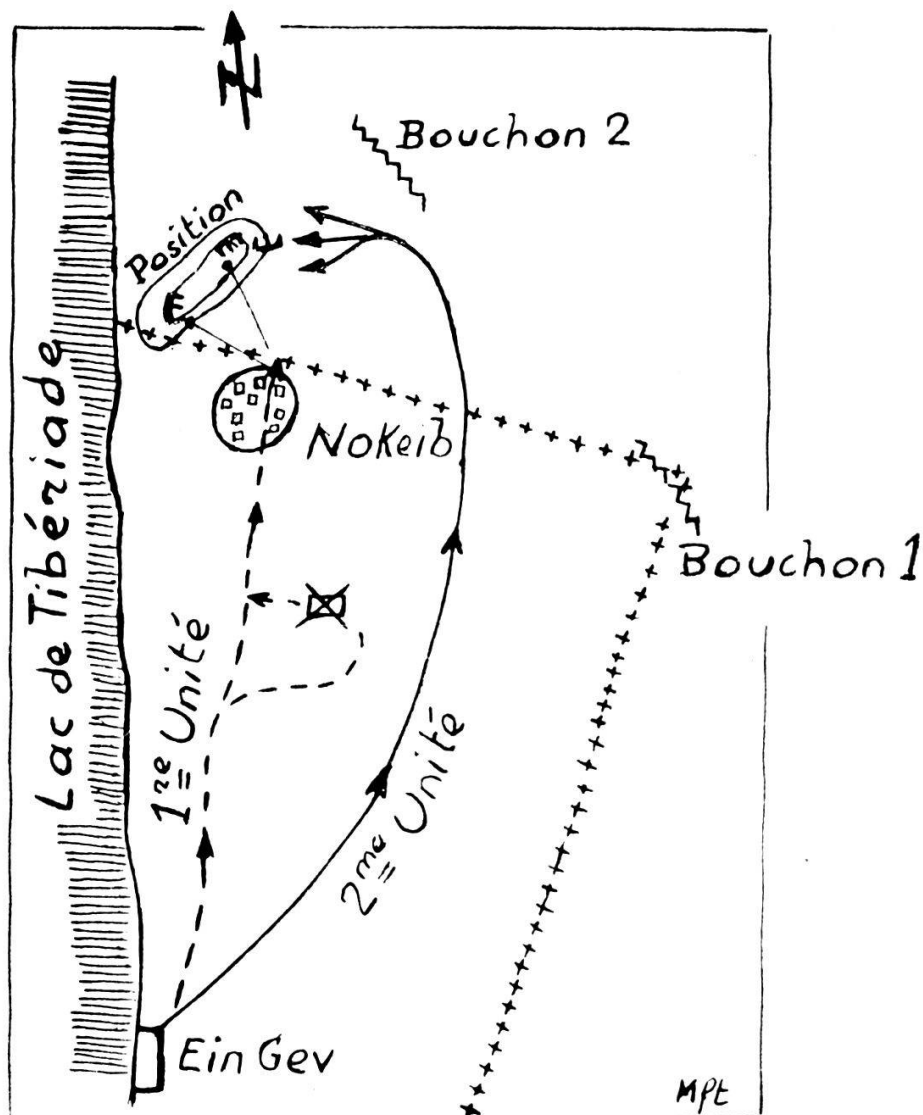
¹ Qui, plus exactement, s'est passée non loin de là à Khirbet Tawafik (voir carte), village abandonné à la frontière israélo-syrienne, mais dans la zone démilitarisée.

² Régiment d'infanterie renforcé.

³ Armée.

⁴ L'auteur a visité la Brigade Golani, le 29.6.60 à Haïfa.

⁵ D'après des renseignements tirés de l'hebdomadaire militaire israélien *Bamahé* et des indications complémentaires — notamment les cartes, croquis et photos — d'un officier des Forces de défense d'Israël que nous remercions ici de son obligeance. *Mjt.*



COUP DE MAIN DE NOKEIB •

16/17.3.62

d'agression contre Israël. Il serait fastidieux d'énumérer ces coups de fusil, ces rafales de mitrailleuses et ces tirs au canon. Cependant il faut mentionner les incidents des 15 et 16 mars derniers où une vedette de la police frontière israélienne, qui patrouillait sur le lac de Tibériade, fut prise sous le feu de mitrailleuse et de canon sans recul.

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le gouvernement israélien décida de déclencher une action de représailles sur une des positions avancées du système fortifié syrien qui domine le lac de Tibériade.

L'objectif choisi fut Nokeib, petit village sur la rive même du lac, dans la zone démilitarisée, que les Syriens s'étaient attribué *de facto*, qu'ils habitaient et occupaient militairement. Ce fut encore un petit point d'appui, on pourrait parler d'un « nid » (voir photo 1 p. 219), non loin du lac, cet emplacement se trouvant, lui, en territoire syrien (voir aussi croquis 216).

La base d'attaque de l'opération, qui aura le caractère d'un « coup de main de va-et-vient », était le « kibboutz »¹ d'Ein Gev que les forces israéliennes chargées de cette affaire, et qui semblent avoir eu la valeur d'un petit bataillon², ont atteint dans l'après-midi du 16 mars ou peut-être la nuit précédente (?). En effet, il paraît étonnant que leur approche ait échappé aux Syriens dont les positions dominant non seulement la zone démilitarisée mais tout le bassin du lac de Tibériade.

Deux « unités de combat » ont été engagées dans le dessein de s'emparer en même temps du village de Nokeib d'une part, et de la position syrienne, au nord, d'autre part, position qu'il s'agissait en outre de détruire.

En ce qui concerne Nokeib, il avait été strictement défendu à la troupe assillante de porter volontairement atteinte aux femmes et aux enfants et il était ordonné de concentrer l'attaque sur les points militairement occupés.

Afin de mettre sous cloche, de coiffer l'objectif, deux « bouchons » furent d'abord poussés sur les deux routes qui conduisent des positions principales syriennes à la zone du

¹ Village israélien, collectiviste, communautaire, faut-il le rappeler ?

² Avec la prudence qui les caractérise, les Israéliens ne donnent pas d'indications précises sur les effectifs, les moyens, le numéro ou le nom des troupes qu'ils ont engagées ; on les comprend. Mais sur la photo 2 du canon sans recul (de modèle russe comme par hasard) pris aux Syriens (page 220), on voit... un *major* israélien (rav-seren) fort intéressé par sa conquête.

coup de main, pour les barrer et interdire l'arrivée de renforts ou le repli des défenseurs.

Puis, la première « unité », celle qui devait s'emparer de Nokeib, quittait le « kibbouts » d'Ein Gev à la tombée de la nuit et progressait vers le nord, le long de la rive est du lac de Tibériade. Après deux kilomètres de marche, elle se heurtait à un élément avancé syrien qui avait été poussé à cet endroit dans l'intention, d'après les Israéliens, de tendre une embuscade. Mais ces derniers, la déjouant et appliquant la tactique qui leur avait si souvent réussi, de nuit, dans la Campagne du Sinaï de 1956, bousculaient l'élément avancé syrien qui prit la fuite.

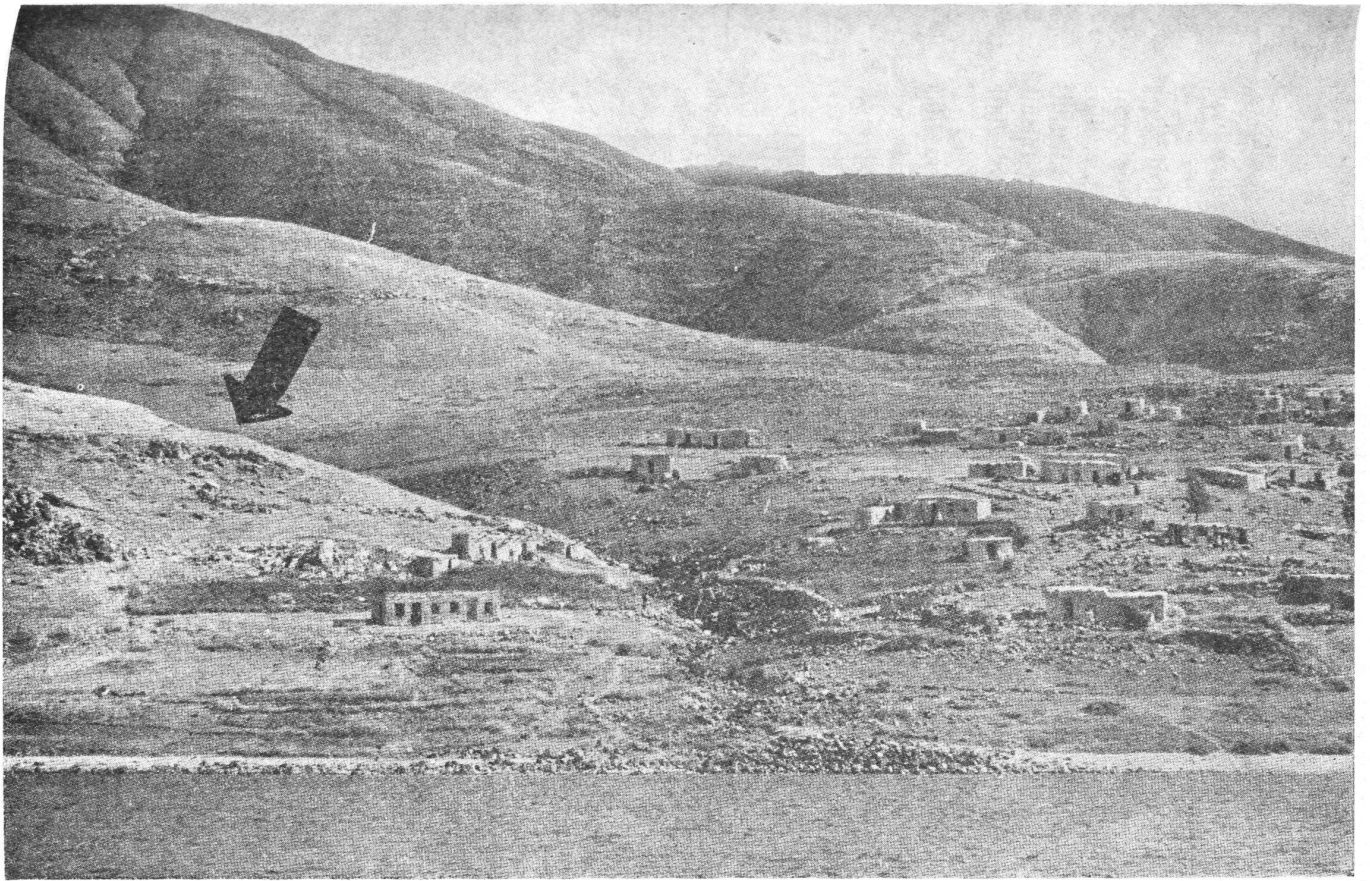
A peine ralenti par cette escarmouche, le mouvement en avant portait ensuite, après un trajet de quinze minutes, la première « unité » au contact de son objectif : le village de Nokeib.

Deux « maisons » y avaient été aménagées¹ et des emplacements d'armes, dont les feux interdisaient aux Israéliens l'accès de la localité, avaient été construits.

Un combat par le feu s'engageait, qui devait durer assez longtemps, mais finalement quelques petits détachements d'assaut réussissaient à s'approcher de l'objectif à distance de jet de grenade et quelques projectiles bien placés venaient à bout de la résistance des défenseurs. Puis, après avoir autorisé (?) les habitants à évacuer le village, la première « unité » l'occupait, tout en se préparant à agir au profit de la seconde dont il faut maintenant parler.

Celle-ci, dont l'objectif, on s'en souvient, était la position syrienne immédiatement au nord de Nokeib, s'était mise en mouvement en même temps que la première. Elle se portait d'abord le long de la frontière syrienne dans sa partie orientée sud-nord, et la franchissait ensuite dans sa partie orientée est-ouest pour attaquer à revers la position adverse (voir croquis page 216).

¹ « Fortifiée » nous paraîtrait un bien grand adjectif pour ce genre de bâtisse, car on peut voir sur la photographie ci-contre les dimensions et le mode de construction de ces « maisons ».



РНОТО 1

Cette progression ne se fit pas sans peine, du fait du terrain, car il fallait se déplacer le long de pentes très raides (voir photo 1 page 219).

Arrivée sur sa base d'attaque, la seconde « unité » se fractionnait en trois « troupes d'assaut » dont chacune avait une mission bien précise et un objectif bien défini. Accueillis par des rafales de mitrailleuses et de mitraillettes, les assaillants ne tardèrent pas à subir des pertes ; le combat faisait rage et la progression, si elle n'était pas arrêtée, se révélait difficile.

C'est alors que le chef de la première « unité » informé des difficultés rencontrées par la seconde, l'appuya par le feu de toutes ses armes ; le jour s'était vraisemblablement levé.

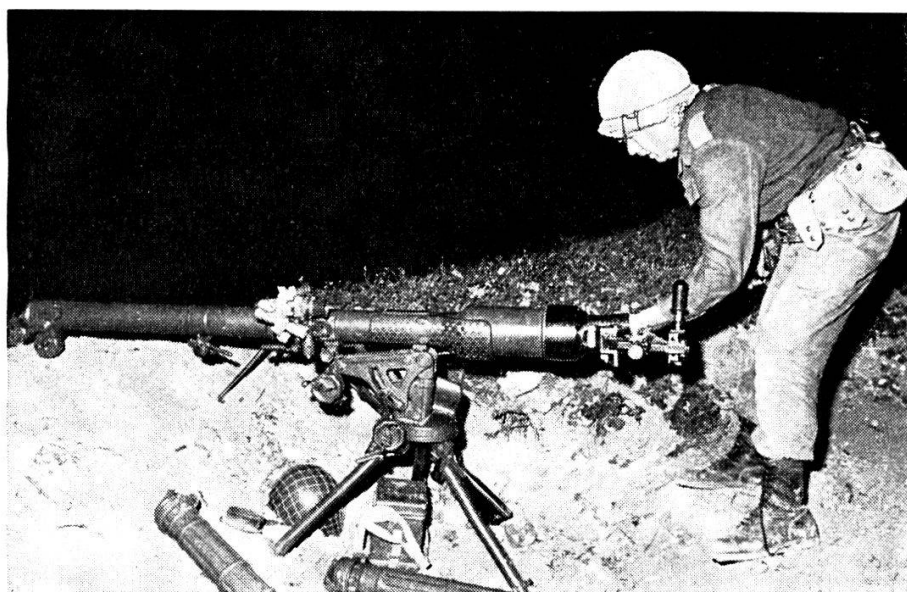


PHOTO 2

On en venait au corps à corps. Dans l'impossibilité de se replier — toutes les voies de retraite avaient été barrées par l'assaillant, on se rappelle les deux « bouchons » qu'il avait placés — les Syriens se défendaient avec l'énergie du désespoir et les Israéliens devaient nettoyer les éléments de tranchées les uns après les autres.

Aucun renfort ne parvint aux défenseurs ; on ne dit même pas qu'une tentative fut faite dans ce sens malgré la proximité des positions principales syriennes.

Les pertes étaient relativement importantes et elles montrent bien l'acharnement des deux antagonistes dans ce petit combat. Du côté israélien : 6 tués, 30 blessés. Du côté syrien : 30 tués, de nombreux blessés, *un seul prisonnier indemne*.

L'armement saisi par les Israéliens aux Syriens était en majeure partie de fabrication russe.

Ce fut ensuite le repli des assaillants sur leur territoire, mais à ce sujet nous n'avons obtenu aucun renseignement. Le résultat cherché était atteint ; c'était uniquement un acte de représailles.

* * *

Le 9.4.62, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté par 10 voix, avec une abstention, celle de la France, la résolution anglo-américaine condamnant l'« attaque »¹ israélienne commise, dans la nuit du 16 au 17 mars, « dans la région du lac de Tibériade » et invitant Israël à s'abstenir scrupuleusement, à l'avenir, de toute action de ce genre.

« Le texte anglo-américain ne considérant pas dans une assez juste proportion les responsabilités encourues » et n'ayant pas « un aspect entièrement objectif », la France s'est donc abstenue et son représentant, M. Armand Bérard, a justifié son attitude dans les termes que nous citons ci-dessus. On ne saurait mieux dire.

* * *

Il ne convient pas de juger la situation aux frontières d'Israël, aussi bien que la situation politico-militaire de ce pays, en les comparant avec celles de nos pays d'Europe, même pas avec celles de la République fédérale d'Allemagne ou de Berlin-Ouest. Il ne faut pas les regarder par le gros bout de la lunette. Pas plus qu'il ne faut considérer les événements

¹ Parler de « riposte » serait plus juste.

qui se déroulent là-bas comme une évolution inéluctable de l'Histoire — le sens de l'Histoire — ou comme un phénomène du mouvement sioniste, ce dernier étant encore vu, dans bien des milieux, avec plus ou moins — plutôt moins — de sympathie.

L'Afrique¹, « notre voisine du sud », est déjà passablement hypothéquée au profit du Bloc de l'Est et, au Proche-Orient, Israël reste le seul môle sûr du Monde libre. Au surplus, ce pays ne demande qu'à travailler en paix et il a bien, semble-t-il, quelques droits sur la Palestine ! Voilà trois choses à ne pas oublier.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

¹ A propos de l'Afrique, on peut se demander jusqu'à quand « tiendront » les flancs-gardes, européennes aussi bien que françaises, de Bizerte et de Mers-el-Kébir ?